



République du Sénégal

Evaluation du DSRP 2003-2005

RAPPORT DE SYNTHESE

Juillet 2007

Sommaire

SIGLES ET ABBREVIATIONS	3
I. INTRODUCTION	4
I. 1. DONNEES GENERALES	4
I. 2. CONTEXTE GENERAL.....	5
I. 2. 1. <i>Objectifs de l'évaluation du DSRP</i>	5
I. 2. 2. <i>Mécanismes de suivi/évaluation du DSRP (volet qualitatif)</i>	5
I. 2. 3. <i>Importance du suivi des indicateurs du DSRP_I</i>	6
1.3. PROGRAMMES ET PROJETS MIS EN OEUVRE	7
II. CREATION DE RICHESSES	8
2.1. CADRAGE MACROECONOMIQUE.....	8
2.3. CONTRIBUTION DES PROJETS ET PROGRAMMES A L'ACCROISSEMENT DES REVENUS	10
III. ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	16
3.1. BILAN DES SECTEURS SOCIAUX.....	16
3.2. CONTRIBUTION DES PROGRAMMES ET PROJETS MIS EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2003-2005..	18
IV. AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES GROUPES VULNERABLES.....	24
4.1. EVOLUTION DES RESULTATS SUR LA PERIODE 2003-2005.....	24
4.2. CONTRIBUTION DES PROGRAMMES ET PROJETS MIS EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2003-2005..	24
V. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSRP.....	28
5.2. SUIVI DE LA STRATEGIE	28
5.2.1. <i>Stratégie de financement</i>	28
5.2.2. <i>Evaluation de la planification stratégique</i>	29
5.4. CONTRIBUTION DES PP MIS EN ŒUVRE SUR LA PERIODE 2003-2005	30
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	32
ANNEXES	35

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSD	Agence nationale de la statistique et de la démographie
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
CDSMT	Cadre des dépenses sectorielles à moyen terme
CFAA	Country Financial Accountability Assessment
CNLS	Conseil national de lutte contre le Sida
CPAR	Country Program Assessment Review
CSPLP	Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté
CSS	Caisse de sécurité sociale
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement
DB	Direction du budget
DCEF	Direction de la coopération économique et financière
DSRP	Document de stratégie de la réduction de la pauvreté
EDS	Enquête démographique et de santé
ESAM	Enquête sénégalaise auprès des ménages
ESPS	Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal
FMI	Fonds monétaire international
FNR	Fonds National de Retraite
GTZ	Coopération Allemande auprès du Ministre de l'économie et des finances
ICS	Industrie chimique du Sénégal
IDA	Association Internationale de Développement/Banque mondiale
IPM	Institut de Prévoyance Maladie
IPRES	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
LFR	Loi de finances rectificative
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MICS	Indicateurs
PAIP	Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires en matière de Population
PAP	Programme d'actions prioritaires
POR	Plan d'opérations régional
POS	Plan d'opération sectoriel
PPTE	Pays pauvres très endettés
PTIP	Programme triennal d'investissements prioritaires
SAGE	Service de l'Administration Générale et de l'Équipement
SGDD	Système Général de Diffusion des Données
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies Pour La Femme

I. Introduction

I. 1. Données Générales

Dans sa vision de développement, le Sénégal poursuit deux objectifs majeurs à l'horizon 2015 : réduire de moitié la pauvreté et devenir un pays émergent pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Ces objectifs qui sont plus que complémentaires requièrent de porter durablement le taux de croissance du PIB réel à des niveaux supérieurs à 7% à partir de la moyenne de 5% l'an des années 1994-2005. Pour réduire de moitié l'incidence de la pauvreté et faire du Sénégal un pays émergent, il faudrait au moins installer l'économie sur un sentier de croissance accélérée qui débouche de façon saine et au plus tôt, sur un palier de développement durable. L'accélération de la croissance est ainsi un objectif intermédiaire pour une lutte plus efficace contre la pauvreté et l'émergence économique.

L'expérience de ces dix dernières années, malgré les performances économiques enregistrées, montre que l'incidence de la pauvreté n'a pas suffisamment baissé entre 1994 et 2002. Le Sénégal, conscient de l'ampleur du phénomène qui touchait à l'époque plus de la moitié de la population, a élaboré et adopté en 2002 un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Ce dernier visait, en plus de l'accélération de la croissance, à réduire les inégalités dans le développement des capacités et du capital humain et l'accès aux sources de revenus. Ce faisant, il cherchait à renforcer la liaison entre accélération de la croissance et mieux-être des populations. Il reposait sur les quatre piliers fondamentaux que sont (i) la création de richesses, (ii) le renforcement des capacités et promotion des services de base, (iii) l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et (iv) le suivi de la mise en œuvre et évaluation.

La première phase a été mise en œuvre sur la période 2003-2005. Cette phase a permis d'enregistrer des avancées notables malgré les contraintes structurelles de l'économie sénégalaise. Au cours du processus, différents dispositifs de suivi consignés dans les différents rapports d'avancement annuels (2003-2004) et les rapports de révision de la stratégie (2006)¹, d'importants progrès ont été faits dans les secteurs prioritaires du DSRP. De plus, le Gouvernement a réalisé la plupart des mesures d'accompagnement du pilier « création de richesses » et inscrit l'économie nationale dans une dynamique d'accélération de la croissance par des politiques macroéconomiques rationnelles, l'amélioration du climat de l'investissement et des avancées dans les réformes structurelles notamment dans les secteurs de l'arachide et de l'électricité.

Même si tous les effets attendus ne sont pas encore constatés, les investissements dans les services sociaux de base ont permis d'améliorer sensiblement les indicateurs sociaux tendant ainsi vers l'atteinte des OMD. Des investissements dans le capital humain de manière générale ont fait l'objet d'une attention particulière avec l'allocation de 50% du budget de fonctionnement aux secteurs sociaux (éducation, santé). Par ailleurs, les impacts sur la réduction de la pauvreté ont été atténués, du fait de chocs comme les catastrophes vécues par les populations ces dernières années : pluies hors saisons, sécheresse, inondations, naufrage du bateau « le Joola », invasions acridiennes, etc.

Dans ce contexte, il importe de faire une synthèse sur la mise en œuvre du DSRP sur la période 2003-2005 qui portera autour du contexte général de la mise en œuvre et de l'évaluation des performances suivant les axes stratégiques. Ces éléments pourront

¹ Ces rapports pour la révision du DSRP ont été élaborés en 2006.

éventuellement être renforcés par les perspectives et la dynamique dans le suivi de la mise en œuvre depuis 2003.

I. 2. Contexte général

Depuis la mise en œuvre du DSRP sur la période 2003-2005, le Sénégal n'a cessé d'enregistrer des performances aussi bien sur le plan économique que social. Ce qui a amené les autorités à mettre le cap sur les priorités nationales : OMD, politiques sectorielles, Stratégie de croissance accélérée (SCA), politique d'harmonisation et d'alignement des partenaires sur ces différents objectifs, qui permettent d'atteindre un développement national à visage humain d'ici l'échéance de 2015.

I. 2. 1. Objectifs de l'évaluation du DSRP

Le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) comprend : (i) le suivi de la progression de la mise en œuvre de la stratégie, (ii) l'évaluation de ses impacts à travers des indicateurs intermédiaires et de résultats, (iii) le suivi et l'évaluation financière et (iv) la mise en place d'un système d'information et de communication. La stratégie d'intervention d'exécution de la SRP est articulée autour d'instruments sous la coordination de la Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté (CSPLP) : (i) du renforcement des points focaux dans les directions et services techniques concernés et des équipes au niveau régional chargés de la mise en œuvre de la stratégie et (ii) des réunions/groupes de travail autour des activités centrales de suivi qualitatif, suivi quantitatif, de suivi de l'articulation des politiques sectorielles à la SRP et de suivi de la mobilisation et de l'absorption des ressources.

Pour atteindre ces objectifs de développement humain, le Gouvernement du Sénégal avait organisé une table ronde à Paris en 2003 afin de suivre l'appui des partenaires financiers pour le financement des actions prioritaires du DSRP sur la période 2003-2005. C'est pourquoi, il est important de faire le point sur l'ensemble des actions prises depuis cette rencontre afin de montrer la ferme volonté du Gouvernement d'aller vers un développement durable. Pour assurer la participation effective de tous les acteurs concernés par le suivi de la SRP, il a été mis en place une liste restreinte d'indicateurs du DSRP afin de suivre les grands axes prioritaires de la stratégie. C'est également en perspective de cela, que la stratégie de Suivi/Evaluation a été adoptée par l'ensemble des acteurs à travers un large consensus.

I. 2. 2. Mécanismes de suivi/évaluation du DSRP (volet qualitatif)

Au même titre que la mobilisation et l'absorption des ressources pour le financement des activités dans ce premier DSRP, la participation effective des acteurs concernés ou intéressés par la mise en œuvre du DSRP a constitué une préoccupation majeure, certainement la plus déterminante des sept (7) principes directeurs définis dans ce cadre. Elle a permis en effet non seulement l'implication réelle de l'ensemble des catégories d'acteurs intervenant dans le domaine du développement économique et social au Sénégal (Gouvernement central, administrations régionales, collectivités locales, secteur privé, société civile, partenaires au développement, ...) à toutes les étapes du processus (formulation, opérationnalisation, mise en œuvre, évaluation et réajustement) mais également une bonne appropriation de la SRP.

A cet égard, la participation des représentants des populations des dix (10) régions du pays ⁽²⁾ constitue une grande constante de toute la phase d'élaboration du DSRP. L'on constate notamment que les régions considérées comme les plus pauvres selon les résultats de l'ESAM-II³ (Diourbel, Kolda, Fatick) ont été représentées dans les différentes réunions de réparation du DSRP plus que proportionnellement par rapport à l'importance de leurs populations respectives. La même constatation peut être faite pour ce qui concerne les acteurs non publics (la société civile et le secteur privé en particulier) qui ont représenté plus du tiers des participants à ces réunions (entre 34 et 48 % selon le type de réunion). En comparaison, le taux de participation nettement plus faible de l'Administration publique (exception faite des groupes nationaux thématiques) peut être considéré comme un changement d'option institutionnelle de la part de l'Etat accordant plus d'espace et de places aux autres acteurs dans la formulation des politiques publiques de développement économique et social.

Les appréciations tirées des différents rapports d'évaluation (2003 et 2004) et les rapports de révisions (2006) traduisent les profils généraux tirés des réponses fournies par des acteurs de la SRP spécialement sollicités à cet effet. Il apparaît ainsi clairement que l'Etat a globalement satisfait aux principes du faire-faire, de la participation et de l'équité et de transparence, en comparaison notamment avec les pratiques habituellement constatées dans ces domaines.

I. 2. 3. Importance du suivi des indicateurs du DSRP_I

De manière générale, le suivi quantitatif de la mise en œuvre du DSRP est fondé sur une liste élargie d'environ 150 indicateurs retenus au terme d'un processus qui remonte à la phase d'élaboration du DSRP. Les sectoriels concernés ont largement contribué au choix des indicateurs selon les critères fixés objectivement, à savoir la pertinence, la fiabilité et la stabilité. La possibilité d'être renseigné a également été retenue comme critère après avoir étudié et validé le coût de la collecte.

Selon l'approche du DSRP, la définition et la mise en place d'une série exhaustive d'indicateurs pour le suivi des progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté ont constitué des priorités générales du système de suivi et d'évaluation de la SRP qui doit faire l'objet d'échange régulier et structuré entre les différentes parties prenantes. A cet effet, il est recherché à travers ce module, l'émergence d'un cadre unique de concertation et de validation des performances en termes d'indicateurs de suivi dans le cadre de la réduction de la pauvreté.

Dans le cadre du suivi du DSRP, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) avait initié une série de rencontres avec les partenaires au développement et les sectoriels pour trouver un consensus sur la liste restreinte d'indicateurs issue de l'ensemble des indicateurs retenus.

C'est pourquoi, l'évaluation quantitative de la mise en œuvre du DSRP sur la période 2003-2005 sera basée en grande partie sur le « trend » des indicateurs de la liste restreinte depuis 2002 et les objectifs que s'était le Gouvernement sur la période 2003-2005.

² Celle de Matam est prise en compte dans la région de Saint-Louis.

³ Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages réalisée en 2002.

1.3. Programmes et projets mis en oeuvre

L'idéal dans ce processus aurait été de procéder à une synthèse de l'évaluation de chacune des politiques sectorielles mises en œuvre par l'Etat et ses partenaires sur la période concernée. Toutefois, les documents collectés, portant sur l'évaluation de certains programmes et projets et/ou le reportage d'autres, n'ont pas systématisé l'appréciation de leur impact sur la réduction de la pauvreté. De fait, l'exploitation spécifique de ces documents ne permet pas de déterminer pour chacun des programmes et projets la contribution singulière à l'évolution des indicateurs de réduction de la pauvreté. Ainsi et compte tenu du fait que les responsables du suivi du DSRP avaient procédé à des exercices annuels de mesure de l'évolution de sa mise en œuvre – en touchant l'ensemble des secteurs – la synthèse des rapports ayant sanctionné ces revues annuelles (Rapports d'avancement 2003 et 2004) a été jugée suffisante pour situer la contribution des programmes et projets des différents secteurs à la mise en œuvre du DSRP. Ces rapports permettent d'évaluer le cadre macroéconomique, de déterminer l'évolution du profil de la pauvreté et des résultats des interventions sectorielles sur chacun des trois axes stratégiques.

Sur cette base, aucun programme ou projet contenu dans le PAP du DSRP n'est exclu dans la présente synthèse, même si elle n'en détermine pas de façon individuelle la contribution effective.

II. Création de richesses

2.1. Cadrage Macroéconomique

Entre 2000 et 2005, le Sénégal s'est situé dans une dynamique soutenue des activités économiques. En effet, la croissance économique a maintenu sa tendance d'après dévaluation. Ainsi, en 2000, le taux de croissance économique (en termes réels) se serait situé à 5,5% contre 4,7% un an plus tard. En 2002, l'économie sénégalaise a enregistré une contre performance, en fléchissant à un taux de croissance réelle de 1,1%. Cette situation s'expliquait par la mauvaise campagne agricole de 2002, elle-même due à un faible niveau de la pluviométrie.

A partir de 2003, les activités économiques se sont redynamisées. Le taux de croissance économique était estimé à 6,5% en 2003 pour atteindre 5,6% un an plus tard. En 2005, la croissance économique est restée quasiment stable par rapport à sa situation de 2004, son taux était de 5,5%. En 2006, le taux de croissance s'est éloigné de sa tendance historique de 5 à 6 % pour tomber aux alentours de 3 % avec une détérioration des soldes budgétaires et extérieurs. Une situation qui s'expliquerait par les difficultés rencontrées par le secteur secondaire (ICS, SAR, SENELEC, etc.) et la flambée du prix du baril de pétrole, entre autres.

La croissance du secteur primaire s'est établie à 6,8% 2006 contre 9,4% en 2005. Après avoir connu une croissance remarquable de 19,8% en 2003, la croissance du secteur s'était située à 2,7% en 2004. Il faut noter que ce secteur a affiché une baisse des activités de 20,6% (-20,6%) en 2002 due notamment à la mauvaise campagne agricole.

S'agissant du secteur secondaire, il a enregistré 9,8% de croissance en 2002 contre 6,4% en 2003 et 6,2% en 2004. La baisse de croissance du secteur secondaire s'est poursuivie en 2005, avec 3,8% de croissance. Le secteur a connu un ralentissement de 1,3% (-1,3%) en 2006 en raison notamment des difficultés des ICS et de la flambée du cours du pétrole.

Le secteur tertiaire, moins affecté par la hausse du cours du pétrole, a enregistré une croissance de 5,3% en 2005 contre 6,3% un an plus tôt. En 2003, le taux de croissance réelle du secteur était de 4,4% contre 5,5% en 2002. Il aurait connu une performance de 4,6% en 2006 en termes réels.

Le taux d'inflation annuelle mesuré par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) est ressorti à 2,1% en 2006, alors que un an plus tôt, il n'était que de 1,7%. Par contre, les prix après avoir connu une légère surchauffe en 2000 (3%) et en 2001 (2,7%). Ils ont nettement baissé en 2003 (pas de hausse sous-jacente) et en 2004 (0,5%). Sur la période 2000-2006, l'inflation a été modérée malgré par la persistance de la hausse du cours du baril de pétrole.

La gestion des finances publiques a été marquée, depuis 2000, par une progression satisfaisante du niveau de recouvrement des recettes et une gestion assez prudente des dépenses budgétaires. Ainsi, par exemple le taux de pression fiscale est passé de 16,1% du PIB en 2001 à 16,9% en 2002. Presque stable entre 2003 et 2004 (17,2% du PIB), il était passé de 18,8% en 2005 pour atteindre 19,1% en 2006.

La dette extérieure demeure soutenable, le taux d'endettement extérieur n'a cessé de baisser. Il est même passé de 46 % en 2003 à 17,1 % en 2006. La dette publique extérieure est dominée par la dette multilatérale avec une moyenne de 64,2% sur la période 1995/2005 contre 35,8% pour la dette bilatérale. Le ratio de la dette publique extérieure rapportée au PIB s'est beaucoup amélioré entre 2003 et 2005 en passant de 57,7% à 42,2%,

restant largement en dessous du seuil critique des 70% fixé dans le cadre de l’UEMOA. Par ailleurs, le Sénégal a atteint le point d’achèvement de l’initiative PPTE en avril 2004, et le stock de la dette est passé de 1 865,1 milliards Fcfa à 1925,7 milliards FCFA en 2005.

2.2. Evolution du profil de pauvreté

Les différentes mesures de politique économique mises en œuvre à travers le DSRP (2003-2005), notamment celles adoptées pour créer davantage de richesses dans le contexte d’un cadre macroéconomique de qualité et accroître l’accès des populations aux services sociaux de base devraient contribuer à l’amélioration des conditions de vie de tous les ménages et plus particulièrement à ceux des populations pauvres. Dans ce contexte, l’étude de l’évolution de la pauvreté au cours de la période de mise en œuvre du DSRP, par une enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS), revêt un intérêt particulier dans la mesure où il s’agit en réalité d’une évaluation de l’efficacité des politiques mises en œuvre en termes de réduction de la pauvreté.

Les résultats provisoires de l’ESPS (2005) montrent une grande performance dans la réduction de la pauvreté⁴. En effet, la pauvreté monétaire des ménages sénégalais a connu une baisse notable au cours de la mise en œuvre, en passant de 48,5% à 42,6%, soit plus de 5 points de baisse. Cette performance va au delà des estimations qui prévoyaient un taux de prévalence de la pauvreté de près de 44% en 2005, sous l’hypothèse de constance des inégalités. De même, au niveau des populations, le nombre d’individus vivant en dessous du seuil de pauvreté a sensiblement diminué en passant de 57,1% à 50,6% entre 2001 et 2005. Ce qui conforte l’idée selon laquelle la croissance économique réalisée au cours de la mise en œuvre est davantage pro-pauvre que d’habitude (sur la période 1994-2002).

Il apparaît ainsi plus clairement que la période 2001-2005 marque une accélération de la réduction de la pauvreté, avec un record relatif de baisse de 6% en moyenne annuelle, chez les ménages. L’analyse selon le milieu de résidence fait ressortir des différences qui montrent que le niveau de pauvreté et l’ampleur des disparités entre milieux de résidence ne tendent pas à s’atténuer dans le temps. En 2001, l’incidence de pauvreté en milieu rural était de 57,5% contre 55,6% en 2005. La baisse de l’incidence de la pauvreté est nettement plus importante en milieu urbain qu’en milieu rural.

Tableau 1 : Evolution de l’incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence

	Ménages				Individus			
	Niveau national	Dakar	Autres zones urbaines	Milieu rural	Niveau national	Dakar	Autres zones urbaines	Milieu rural
	2001-02							
Incidence de la pauvreté (%)	48,5	33,3	43,3	57,5	57,1	42,0	50,1	65,2
Profondeur de la pauvreté (%)	14,8	9,5	13,4	17,8	18,3	12,0	16,1	21,4
Gravité de la Pauvreté (%)	6,2	3,7	5,7	7,5	7,9	4,7	6,9	9,4
Coefficient de Gini	37,4	41,9	38,3	29,9	34,2	37,3	35,2	30,1
	2005-06							
Incidence de la pauvreté (%)	42,6	25,3	30,8	55,6	50,6	32,4	38,6	61,7
Profondeur de la pauvreté (%)	13,4	6,3	8,5	18,8	16,1	8,2	10,7	21,4
Gravité de la Pauvreté (%)	6,0	2,3	3,5	8,9	7,3	3,0	4,4	10,2
Coefficient de Gini	35,1	35,3	32,1	31,4	32,0	31,9	28,9	30,2
Contribution	100	16,6	13,3	70,1	100	15,4	13,4	71,2

Source : DPS, ESAM 95, ESAM 2002 et ESPS 2005

⁴ Ici, la mesure de la pauvreté s’est faite sur une mesure monétaire, l’incidence de la pauvreté est le pourcentage des ménages dont le revenu individuel est inférieur au seuil.

A l'instar de l'incidence de la pauvreté, la profondeur de la pauvreté a également diminué sur la période de mise en œuvre du DSRP de première génération en passant de 14,8% à 13,4%, exprimant un rapprochement moyen du niveau de vie des pauvres à la ligne de pauvreté. Sur le plan des inégalités, la situation s'est améliorée entre 2001 et 2005. Le coefficient de GINI a légèrement baissé sur la période en passant de 34,1% à 31,9%.

Dans la perspective de la dynamique positive des réformes économiques constatée, le Gouvernement se veut rassurant quant à sa volonté de faire du Sénégal un pays émergent. Ainsi, l'axe « création de richesse » du DSRP sera renforcé par un plan national d'actions pour une croissance accélérée basée sur des grappes transversales qui puissent porter l'économie à des taux de croissance proche de deux chiffres.

2.3. Contribution des projets et programmes à l'accroissement des revenus

L'évolution du profil de pauvreté sise analysée est induite par la mise en œuvre des programmes et projets contenus dans le Plan d'Actions Prioritaires (PAP). Toutefois, les actions spécifiques de lutte contre la pauvreté y ont contribué de façon significative, ainsi que des programmes d'appui à la décentralisation et au développement local.

L'axe création de richesses est révélateur dans la dynamique des activités économiques au Sénégal, portés par des investissements de plus en plus conséquents. Ainsi, les ressources internes qui lui sont allouées sont très importantes. Elles s'élèvent à environ 39,7 milliards soit 35,26% du montant total des ressources internes, pour l'ensemble des trois axes stratégiques (112,551 milliards). Ces 39,7 milliards sont répartis selon les secteurs de l'axe stratégique comme indiqué au tableau 1.

Tableau 2 : Exécution des projets selon le secteur

SECTEURS	Montant Total Mobilisé en millions de FCFA	Ressources internes en millions de FCFA	Exécution (montant ordonnancé) en millions de FCFA	Taux d'exécution
Agriculture	45792	22725	21370	94,04
Infrastructure de soutien	18511	9609	5799	60,34
Elevage	3873	2047	589	28,79
Artisanat	560	560	0	0,00
Industrie	2150	150	150	100,00
Energie	4101	3129	3096	98,94
Mines	899	899	812	90,32
Tertiaire	0	0	0	0
Secteur privé	0	0	0	0
Appui aux PME	681	580	60	10,34
Emploi	0	0	0	0
Total	76567	39699	31876	80,29

Source : DGF

Les résultats obtenus, dans l'exécution des programmes et projets sectoriels dans la création de richesse sur la base de cette répartition des ressources, sont assez satisfaisants.

Le montant total des ressources internes allouées à l'axe stratégique création de richesses s'élève à 39,699 Milliards. Le taux d'exécution des projets des secteurs de cet axe, sur ressources internes, atteint en moyenne 80,3%.

Des résultats satisfaisants sont notés dans les secteurs des mines, de l'agriculture, de l'énergie et de l'industrie avec respectivement des taux d'exécution de 90,32 ; 94,0 ; 98,9 et 100%. Bien que des secteurs comme l'élevage et l'appui aux PME aient des taux d'exécution relativement resté en dessous de la moyenne d'exécution.

🚧 Le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR)

Le PNIR administre deux lignes budgétaires qui ont deux programmes :

Le volet A, le programme de base est financé à hauteur de 26,34 milliards FRC CFA respectivement et dans les proportions suivantes par IDA (BM) :17,5 milliards, FIDA : 1,54 milliards F CFA, l'Etat du Sénégal : 2,7 milliards et les bénéficiaires : 2,5 milliards.

Le volet B est un programme additionnel de désenclavement dont le montage financier indique : FAD : 11,42 milliards FR CFA, Fonds OPEP : 4,487milliards F CFA, l'Etat du Sénégal : 2,011 milliards F Cfa et les bénéficiaires : 831 millions. Ce budget couvre sous programme.

Les interventions ont couvert les 11 Régions administratives du Sénégal ; elles ont touché 110/320 Communautés Rurales, 4659 villages, pour une population estimée à 2 200 000 personnes.

L'objectif du volet A se décline en 4 points :

- o Appui au processus de développement rural décentralisé (DCL, agence d'exécution)
- o Gestion du fonds d'investissement local (CR, maître d'ouvrage)
- o Mise en œuvre d'un programme de désenclavement, par la construction ou réhabilitation de pistes rurales
- o La coordination, le suivi et l'évaluation (piloté par CNC et les BRC)

Le volet B vise deux objectifs :

- o Le premier concerne l'amélioration de pistes communautaires
- o Le second est relatif à l'administration, à la gestion du à travers renforcement de capacité, coordination et suivi évaluation.

Les deux mécanismes du PNIR Fond d'Investissement Rural – FIR et Fond d'Appui aux Innovations – FAI ont contribué à la création des richesses. Le premier a permis la réalisation d'infrastructures de soutien. De ce point de vue, 246km de pistes rurales entièrement réalisés dans la région de Saint-Louis pour un montant de 1.400.000.000FCFA, sous financement IDA/FIDA et 734km démarré dans 43 communautés rurales pour un montant global de 7.000.000.000FCFA, sous financement BAD/OPEP. Egalement, le FIR a permis le fonçage de forages et puits qui au-delà de l'accès à l'eau potable contribuent à l'arrosage des cultures (maraîchères notamment). En ce qui concerne le FAI, il a favorisé la promotion d'activités génératrices de revenus. Les AGR ont essentiellement couverts les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et du commerce, avec respectivement 34, 114 et 24 projets.

✚ Le Programme des Services Agricoles et des Organisations des Producteurs (PSAOP)

Ce programme a permis d'activer plusieurs leviers pour bouler les activités agricoles : réformes institutionnelle, recherche agricoles, conseil agricole et rural, organisation des producteurs.

De façon plus précise, le PSAOP1 a pris en charge l'établissement des bases institutionnelles (entre autre l'élaboration et l'adoption d'une LOASP) pour une intervention plus efficace dans le secteur agricole et a établi un réseau d'organisations de producteurs et de services de conseil agricole et rural dans 144 des 320 communautés rurales du Sénégal.

Le PSAOP1 a piloté des expériences remarquables sur la production d'arachides de qualité et l'amélioration du niveau et de la qualité des stocks de semences au niveau communautaire. Ces activités, qui ont permis d'améliorer la productivité et d'augmenter les prix de vente pour les producteurs.

✚ Le Projet du Fond de Développement Social (PFDS)

Le programme de l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) est financé par la Banque Mondiale pour un montant de 30 millions de dollars US, soit 24 milliards de F CFA pour une durée de dix ans.

Le PFDS couvre pour sa première phase les régions suivantes : Dakar, Fatick et Louga ; depuis juillet 2004 le programme couvre également les régions de Kaolack et Ziguinchor. Au-delà du niveau régional, les cibles prioritaires sont le Département de Kolda, les communes de Dakar (Yeumbeul Nord et Yeumbeul Sud), Foundiougne, Koungheul, Linguère et Vélingara. De façon plus spécifique, les bénéficiaires sont recensés dans les poches de pauvreté des régions Diourbel et Matam.

Le ciblage des Communautés est opéré en deux étapes : d'abord par l'exploitation des critères de la DPS désignant les 3500 villages des communautés rurales les plus pauvres ; Une sélection plus fine des 1032 villages et quartiers dans les régions Dakar, Fatick, Kaolack, Kolda et Louga où le projet intervient

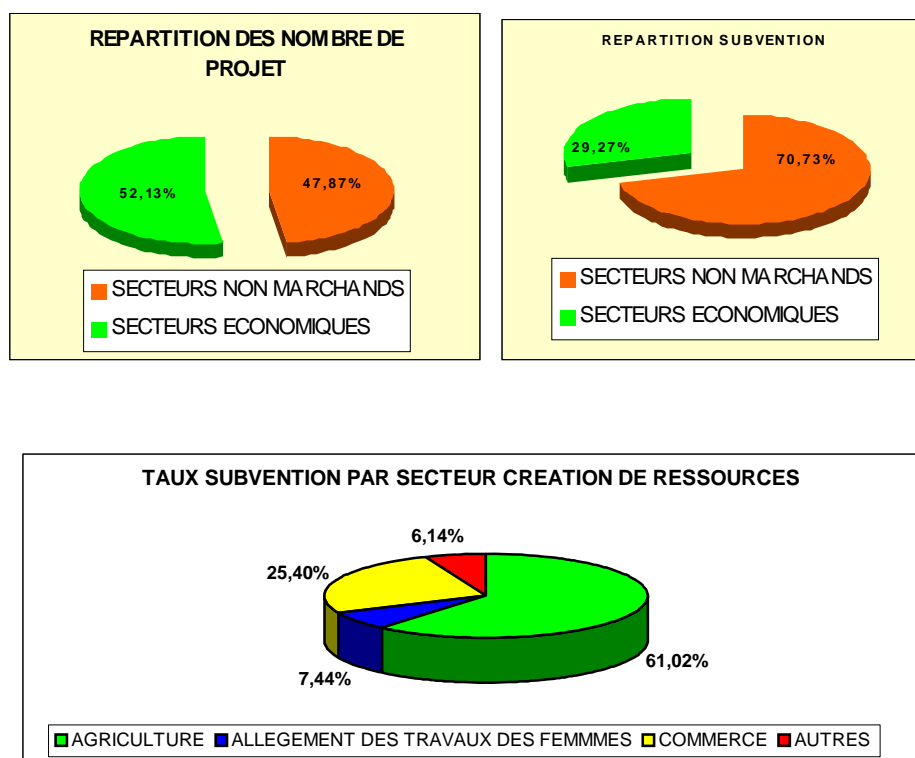
Le projet est monté pour une période de 10 ans (de 2001 à 2011) et répartie en trois phases :

La première, d'une durée de trois ans, couvre la période 2001-2004.

- Améliorer les conditions de vie socio-économique des femmes et des jeunes par la promotion et le financement d'activités génératrices de revenus
- Faciliter l'accès des couches sociales démunies aux services de base aux équipements et aux infrastructures économiques
- Renforcer les capacités des communautés de base dans la planification participative, la priorisation des besoins et l'exécution de leur activités.
- Renforcer les capacités de l'administration dans l'analyse et le suivi des conditions de vie des ménages et la mise en œuvre du programme de lutte contre la pauvreté.

Le graphique ci-après présente la répartition de la subvention du PFDS dans le cadre de la réalisation des projets AGR présentés par les communautés.

Graphique 1 : Taux de répartition de la subvention par domaine



Source : étude d'impact du PFDS sur les axes du DSRP et des PLD et PIC

Ce projet a été quasiment orienté vers le secteur de l'agriculture. En effet, la part consacrée à l'agriculture représente plus de 61% (3/5) de la subvention globale du PFDS allouée à la création des richesses. L'impact du PFDS dans la création de richesses peut être ainsi résumée : (i) ses interventions en matière de création de richesses sont en parfaite cohérence avec les orientations du DSRP : les réalisations sont axées sur le développement agricole et rural avec l'agriculture comme pilier principal ; (ii) la subvention par individu représente 19,152FCFA ; et (iii) le rapport entre population bénéficiaire et population totale des CR est de 17,25%.

Le Programme de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP)

Il est financé par la Banque Africaine de Développement, le Fonds Nordique de Développement et l'Etat du Sénégal pour un montant de 18 millions unités de compte, soit 15 milliards F CFA pour une durée de 5 ans

Il intervient dans cinq régions du Sénégal : Dakar, Diourbel, Kolda, Tambacounda et Thiès.

Les objectifs visés dans le cadre du PLCP cherchent à sortir les populations de la marginalité en leur dotant de capacités requises pour exprimer leurs propres besoins et appliquer leurs propres initiatives.

Les réalisations du projet dans le cadre de la création des richesses ont porté pour l'essentiel sur la facilitation de l'accès au crédit aux populations, à travers la promotion de Caisses Locales d'Épargne et de Crédit (CLEC). Globalement, **486 CLEC ont été mises en place et/ou renforcées, pour un coût total de trois milliards cent trente millions six cent cinquante six mille trois cent quarante cinq francs CFA (3.130.656.345)**. Les secteurs d'activités touchés sont très variés : petit commerce, embouche bovine et ovine, l'artisanat (tous les corps de métier confondu), l'agriculture et l'élevage (production et technologies poste récolte : transformation de fruit et légumes), les services et la pêche (transformation de produits halieutiques), etc. Au-delà de l'accès au crédit, ces réalisations ont permis aux populations de développer une réelle culture de l'épargne, grâce à la proximité des institutions de micro finance.

Le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP)

Il s'inscrit dans le prolongement de l'ancien Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté (PELCP). Il est le fruit de la coopération entre le gouvernement du Sénégal et le PNUD qui ont financé à hauteur de 4,5 millions de dollars US, soit 2,5 milliards F CFA, pour une durée de 33 mois

Le mandat du PAREP qui couvre la période 2004-2006 a comme cibles géographiques des Communautés Rurales, des communes et des villages dans les régions de Dakar, de Diourbel (Bambey), de Louga, de Matam de Tambacounda et de Ziguinchor.

- La première phase, qui a couvert la période du 1^{er} août 1998 au 30 juin 2002, a démarré avec le PELCP/PNUD qui a été le véritable précurseur du programme de réduction de la pauvreté, en plus de sa mission d'appui à la décentralisation en milieu rural.
- La phase intérimaire, qui a préparé la poursuite des opérations par le PAREP, a duré du 1^{er} juillet 2002 au 15 avril 2003.
- La deuxième phase, programmée du 1^{er} avril 2004 au 31 décembre 2006, est menée par le PAREP
- Renforcement des capacités des Organisations Communautaires de Base (OCB) et des groupes vulnérables.
- Accès des Organisation Communautaires de Base (OCB) et des groupes vulnérables aux services de la micro-finance et aux activités génératrices de revenu (AGR)
- Accès des OCB et groupes vulnérables aux services sociaux, infrastructure et équipement
- Mise en place de système de gestion et suivi de la pauvreté

Dans les quatre zone d'intervention du projet, les réalisations en matière de création de richesses ont été effective dans 2 zones : Axe Saint Louis/Louga/Matam et Axe bornes-fontaines/Fatick/Malem Hodar. Le montant global consenti pour ces réalisations s'élève à 208 656 702 FCFA (deux cent huit millions six cent cinquante six sept cent deux francs CFA). Les domaines touchés sont assez divers : Agriculture, élevage, petit commerce,

artisanat (notamment des femmes), prestation de services, transformations des produits agricoles et de pêches, etc. Dans les autres zones : Axe Ziguinchor et Axe Tamba/Kédougou/Bakel, les réalisations ne sont pas effective sur la période 2003-2005. Dans ces zones, différentes raisons, les activités ont connus du retard dans leur démarrage.

Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local (PSIDEL)

Mis en œuvre dans le cadre du 8ème FED, le PSIDEL a permis le renforcement du capital infrastructurelles de nombreuses communautés rurales dans cinq régions et six départements. Ses interventions dans le cadre de l'axe création des richesses a porté pour l'essentiel sur l'agriculture, l'élevage et le commerce (marchand).

Les investissements du PSIDEL, comme indiqué sur le tableau ci-dessus s'élèvent à plus de **sept cent millions de francs (729 349 105 FCFA), pour un total de 231 projets dont 206 pour 555 747 964 FCFA dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage.** Compte tenu de la position stratégique de l'agriculture dans l'axe création de richesses, le ratio de l'investissement du PSIDEL s'inscrit dans le sens des orientations du DSRP.

III. Accès aux services sociaux de base

La mise en place d'infrastructures de base de qualité et mieux réparties géographiquement ainsi que la mise à la disposition des populations de services sociaux indispensables constituent des préalables pour renforcer le stock de capital humain et apporter des solutions viables à la demande sociale à travers des investissements conséquents dans les services sociaux (éducation, santé, hydraulique, transports,...).

La volonté du Gouvernement de renforcer le stock de capital humain, à travers notamment le renforcement du système éducatif et l'amélioration de la situation sanitaire s'est traduite par une allocation conséquente de ressources au secteur de l'Éducation et de la Formation et la Santé. A cet effet, les ressources budgétaires allouées à ces secteurs n'ont cessé d'augmenter d'année en année.

3.1. Bilan des secteurs sociaux

Retenu comme second pilier de la stratégie de réduction de la pauvreté pour relever le stock de capital humain, social et naturel, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base ont mobilisé beaucoup d'acteurs au niveau national. Les secteurs clés sont **l'éducation et la formation, la santé, l'eau potable, l'assainissement, les ressources naturelles et environnement**.

A l'instar du taux de pauvreté, les indicateurs de suivi des objectifs de lutte contre la pauvreté ont connu d'importants progrès au cours de la période de mise en œuvre du DSRP_I.

Ainsi, comme le témoigne la liste restreinte des indicateurs de suivi (Cf. Annexes), le secteur de l'éducation a enregistré des performances notables. Par exemple, même si des efforts restent à faire pour amener le Sénégal parmi les pays à niveau d'éducation scolaire élevé, le taux brut de scolarisation élémentaire est passé de 71,6% à plus de 82,5% entre 2002 et 2005. Ce qui atteste d'un bon rythme d'évolution vers les objectifs de la scolarisation universelle d'ici à 2015. Quant au taux d'achèvement de l'école primaire, il se situe à 53,9% en 2005 contre 48,4% en 2004. Ce taux reste tout de même toujours comme une performance en dessus de la moyenne (de 66%) des pays accédant au guichet de l'IDA.

Comme le montre les résultats provisoires de l'ESPS, l'offre des infrastructures est en progression entre 2002 et 2005 ; le taux d'accès à une école primaire au niveau national est passé de 62,6% en 2002 à 68,2% en 2005. Le secteur de l'éducation a bénéficié au cours de la période 2002-2005 la part des dépenses publiques la plus importantes qui est d'ailleurs supérieure à la moyenne de l'Afrique au sud du sahara.

En ce qui concerne le secteur de la santé, il a constitué l'une des thématiques clés au cours de la mise en œuvre du DSRP_I. Le domaine de la santé a enregistré durant la période de mise en œuvre des performances considérables. En effet, la part des dépenses budgétaires allouée au secteur de la santé n'a cessé de progresser depuis 2003. La part du budget de la santé (fonctionnement et investissement) dans le budget de l'Etat hors dette est en constante progression, passant de 7,7% en 2003 à 7,82% et 9,7% respectivement en 2004 et 2005. Le taux de consultation primaire curative a évolué positivement, mais lentement, passant de 33% en 2002, à 52% en 2005. Une plus grande performance a été réalisée dans la couverture vaccinale des enfants et l'assistance à l'accouchement. Le taux de couverture

vaccinale est passé de 56% en 2001 à 80% en 2005 et la proportion d'accouchements assistés, de 40% à 62% sur la même période.

Par ailleurs, le **Sénégal enregistre l'un des taux de prévalence du VIH le plus faible** en Afrique subsaharienne estimé à 0,7% de la population, avec 0,9% chez les femmes et 0,4% chez les hommes, selon la dernière enquête EDS⁵, reflétant ainsi l'efficacité des politiques mises en œuvre pour lutter contre la pandémie mais aussi la féminisation de l'épidémie. Malgré ces résultats, le nombre de personnes infectées par le VIH/SIDA demeure important, se situant autour de 75 000 adultes et de 5000 enfants infectés (CNLS 2004), constituant ainsi une menace sérieuse.

L'accès aux services de santé reste difficile au Sénégal, surtout en cas d'urgence. Cependant, les résultats de l'ESPS montrent que les taux d'accès sont en nette progression. Au titre du secteur de la santé, les ménages ont également bénéficié des infrastructures de proximité. En effet, le taux d'accès à moins de 15 minutes à un service de service de santé qui était de 40% en 2002 est passé à 43% en 2005. Ce qui correspond à une progression de 3 points en pourcentage. En milieu rural, ce taux a connu une progression de plus de 5 points (passant de 27,4% en 2002 à 33,5% en 2005).

Les prévalences de la **malnutrition** sont encore élevées au Sénégal, particulièrement en zone rurale. Ainsi, le niveau de l'insuffisance pondérale est deux fois plus élevé en milieu rural (22%) qu'en milieu urbain (10%). Les régions les plus touchées sont Kolda, Matam et Saint Louis qui présentent les niveaux qui atteignent 30% pour l'insuffisance pondérale. Selon les données des enquêtes EDS II et IV (1992 et 2005) il y a une amélioration de la situation nutritionnelle des enfants âgés de moins de 5 ans. En effet, entre 1992 et 2005, la prévalence de l'insuffisance pondérale (Poids/âge) est passée de 21% à 17%, celle du retard de croissance (Taille/âge) est passée de 22% à 16% et celle de la maigreur (Poids/taille) est passée de 9% à 8%.

En matière de politiques du secteur de la santé, il a été mis en évidence les performances réalisées par le Sénégal en matière de lutte contre la malnutrition, le VIH/SIDA et la mortalité juvénile et maternelle. Les résultats enregistrés dans ces secteurs outrepassent en effet les objectifs visés dans le cadre du DSRP. Il importe cependant de noter qu'en dépit des performances réalisées, les interventions en matière de lutte contre la mortalité infantile et d'amélioration de l'accès des populations rurales aux services de santé méritent d'être renforcés pour faire de l'amélioration des conditions de santé des populations un levier pour la lutte contre la pauvreté.

Concernant **l'accès à l'eau potable**, les résultats comparatifs des deux enquêtes (ESAM II et ESPS) montrent que le taux d'accès à l'eau potable s'est amélioré entre 2002 et 2005. Ainsi, il ressort qu'en milieu urbain, le taux d'accès à l'eau potable a connu des progrès sensibles, passant de 78% en 2000 à 85% en 2005. Cette progression est notamment due à l'exécution de programmes ambitieux de branchements sociaux par la SONES. Malgré ces importants acquis, il subsiste encore de sérieuses disparités d'accès selon les usagers et les régions. En milieu rural, le taux d'accès raisonnable à l'eau potable a connu une progression de 56% en 2000 à 61% en 2005.

En matière d'assainissement, le taux d'accès en milieu urbain a connu une progression limitée sur la période 2000-2005, passant de 56 % à 59%. En 2004, le taux d'accès était relativement substantiel à Dakar, où 64% des ménages disposaient d'un système adéquat d'assainissement, dont 25% par assainissement collectif et 39% par assainissement

⁵ EDS-IV, Enquête démographique et de santé, quatrième du genre réalisée en 2005.

autonome ou semi collectif. Par contre, l'accès était faible dans les autres centres urbains, où seulement 39% des ménages disposaient d'un système d'assainissement. En milieu rural, et selon les dernières évaluations en 2004, 28% des ménages ne disposent d'aucun système d'évacuation des excréta, alors que la plupart des ménages sont équipés de latrines traditionnelles qui ne répondent pas aux normes internationales⁶. Par ailleurs, beaucoup de ménages restent encore sans système d'évacuation adéquate. Les branchements à l'égout touchent 12,6% de ménages en 2005 contre 9,7% en 2002. Ce taux est passé de 18,5% à 24,3% et de 0,2% à 3% respectivement en milieu urbain et en milieu rural sur la période 2002-2005.

Au niveau national, même si l'électricité est le moyen le plus couramment utilisé pour s'éclairer, la plupart des ménages n'y ont pas accès. L'accès à un service électrique est en progression constante en milieu rural. En effet, la proportion de ménages ruraux ayant accès à un service d'électricité est supérieure à 15% en 2006 contre 14,2% en 2005. Ce rythme permettra sans doute, conformément aux objectifs du DSRP, d'atteindre pour 2010 et 2015 des taux respectifs de 20 et 30%.

La plupart des indicateurs montre que le Sénégal a enregistré d'importantes performances au cours de la période de mise en œuvre du DSRP. Cependant des efforts restent à faire quant à l'amélioration de l'accès des populations pauvres aux services sociaux de base. Bien qu'il ait eu des améliorations dans les indicateurs, les cibles fixées par le Gouvernement ont quelque fois été au dessus des valeurs réalisées. C'est l'objet essentiel du second axe dans la révision du DSRP en 2006 qui veut que l'amélioration de l'accès aux services sociaux soit une des actions prioritaires de la SRP.

3.2. Contribution des Programmes et Projets mis en œuvre sur la période 2003-2005

Tout comme l'axe 1, les résultats obtenus dans la mise en œuvre de l'axe II a été possible grâce à des projets sectoriels, des programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté et des programmes d'appui à la décentralisation et au développement local.

Les programmes et projets dans l'axe 2 du DSRP sont distribués dans quatre secteurs. Pour l'essentiel ces programmes et projets se sont concentrés sur le renforcement des infrastructures sociales de base.

Second pilier de la stratégie de réduction de la pauvreté, cet axe est particulièrement déterminant pour relever le stock de capital humain, social et naturel, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base. Pour atteindre les objectifs, les ressources internes mobilisées sont considérables, comme indiqué au tableau 3.

⁶ UNICEF/OMS

Tableau 3 : Répartition des ressources et exécution des projets selon le secteur

SECTEUR	Montant Total Mobilisé en millions de FCFA	Ressources internes en millions de FCFA	Exécution en millions de FCFA	Taux d'exécution
Education-Formation	50 714	50714	16506,99	32,55
Santé	38759	8456	5567,86	65,85
Eau potable	9494	3057	2242,9	73,36
Ressources naturelles et environnement	7601	1155	942,50	82
Assainissement	6420	6420	6191	96,43
Total	112988	69802	31451,25	45,06

Source : DGF

Les indications des rapports d'avancement du DSRP sont positives en ce qui concerne la satisfaction des objectifs poursuivis dans l'axe II.

« Education-Formation »

On constate que l'essentiel des objectifs est poursuivi à travers le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF). Ainsi, 49,5 milliards des ressources internes sont alloués au PDEF sur un montant total de 50,7 milliards destinés au secteur.

Les projets sont exécutés sur ressources internes à hauteur de 16,51 milliards soit un taux d'exécution de 32,55 %.

Eau potable

Le secteur de l'eau potable enregistre un taux d'exécution de 73,4%. Avec comme objectif général d'accroître l'accès à l'eau potable, la quasi totalité des projets de ce secteur ont un bon taux d'exécution.).

Santé

Par le biais du programme de Développement Intégré de la Santé, le secteur de la santé vient en deuxième position après l'Education et la Formation vu les montants des ressources internes qui lui sont alloués. Le taux d'exécution des projets de ce secteur est de 65,85% »

✚ Le Plan Décennal de l'Education et de la Formation Professionnelle (PDEF)

Le PDEF aura permis la réalisation des objectifs recherchés dans le cadre du DSRP, en ce qui concerne l'accès à l'éducation et à l'amélioration de la qualité des services d'enseignement. En effet, il ressort des rapports d'évaluation que les résultats sont satisfaisants, les indicateurs de performance sont largement vérifiés, ainsi que le montrent les statistiques suivantes

Accès et amélioration de la qualité : Constructions d'infrastructures scolaires

Au total, les travaux des infrastructures scolaires pendant la période 2000-2004 ont concerné 8.952 salles de classe, 1.032 blocs d'hygiène de quatre unités, 519 blocs administratifs pour le cycle élémentaire (bureau et magasin) et 73 blocs administratifs pour le Moyen et le Secondaire. A ces réalisations s'ajoutent la réalisation de points d'eau, les puits et les clôtures pour lesquelles les intervenants sont multiples et les informations collectées partielles et fragmentaires (Mission Daniel Dupety).

Pour la Petite enfance, au terme de la première phase, 180 cases sont fonctionnelles sur un total de 190 centres de développement de la petite enfance prévus pour la première phase, soit un taux de réalisation supérieur à 90%.

Les mêmes sources signalent, cependant, le problème de non respect des délais dans la construction des infrastructures scolaires : En 2005, sur une prévision de 2000 nouvelles salles de classe dans l'enseignement primaire, seules 946 ont pu être achevées

Du point de vue de l'appréciation de l'impact des réalisations du PDEF, on peut noter les aspects suivants : (1) Le rythme croissant des effectifs de tous les niveaux d'enseignement est observé depuis 2000 ; (2) L'écart entre les filles et garçons a diminué en 2004 par rapport à 2003 Le TBS des garçons est de 82,4%, celui des filles de 77,30%, soit une différence de 5,1 points. Celle-ci était de 7 points en 2003; (3) L'objectif de 75% d'élèves inscrits dans des écoles à cycle complet a été presque atteint avec un taux de 74,26% ; (4) Les taux bruts d'admission ont dans l'ensemble progressé dans les régions les plus scolarisées; (5) Alphabétisation des adultes : Les actions de formation ont touché plus de 500 000 personnes pour une prévision de 120 000 adultes (personnes âgées de 15 à 49 ans) ; (6) Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est passé de 75,8% en 2003 à 79,9% en 2004, soit une augmentation de 4 points; et (7) Dans l'enseignement supérieur, on décompte 440 étudiants pour 100 000 habitants en 2003; ce ratio est 2 fois supérieur à celui des pays africains à faible revenu (207).

Le Programme National de Développement Sanitaire et Social (PNDS)

Le mécanisme de financement du PNDS est le PDIS. Le PNDS formulé avant le DSRP a fait l'objet de révision et de réadaptation. Plusieurs contraintes sont notées, particulièrement dans le financement, entraînant des ressources une forte sollicitation du BCI et une Loi de Finance rectificative, afin de poursuivre l'investissement dans le domaine de l'accès. L'autre particularité des investissements du PDIS en tant que projet sectoriel est qu'il a contribué à faciliter l'accès à d'autre type d'infrastructures non spécifique à la santé (notamment l'accès à l'eau potable).

Globalement les réalisations du PNDS, contribuant à la mise en œuvre du DSRP se présentent comme suit. (i) **Composante Infrastructures d'accès aux services de santé**, (ii) **composante Accès à l'eau potable** et assainissement et, (iii) **composante « Accès aux soins**.

Le Projet du Fond de développement Social (PFDS)

Les réalisations du PFDS par domaine, sur l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, sont de deux natures. D'une part, on note des infrastructures de premier plan, il s'agit respectivement de la création de : (i) salles de classe, dans le domaine de l'éducation ; (ii) de cases et postes de santé ainsi que de maternités dans le domaine de la santé ; (iii) de puits, forages et adductions d'eau accompagnée de bornes-fontaines dans le domaine de l'accès à l'eau potable ; (iv) et de halls de marché, différentes formes de boutiques et magasins dans le domaine du commerce. D'autre part, le PFDS a réalisé des infrastructures dites de second plan mais améliorant sensiblement la qualité des différents services. Dans l'analyse à la fois global et sectoriel de l'impact, en terme d'amélioration de l'accès, seul le premier type d'infrastructure est pris en compte, car celui-ci crée le service, alors que le second, même s'il en améliore la qualité, agit sur un service déjà existant.

Le tableau ci-après met en évidence, le nombre de projets et le financement du FDS consacré aux secteurs portant sur l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. On

s'aperçoit que 45,48% du nombre de projets équivalents à 56,69% de la subvention totale du FDS ont été consacrés à la réalisation d'infrastructures communautaires dans les domaines de l'accès à : (i) l'eau (12,37% du nombre total de projets, équivalent à 13,39% de subvention) ; (ii) l'éducation (8,36%, équivalent à 14,78% de subvention) ; (iii) la santé (14,16%, soit 22,03% de subvention) ; et (iv) un lieu de commerce (10,41%, équivalent à 6,42% de subvention).

Tableau 4 : Réalisations sur les axes de la pauvreté

DOMAINES	NOMBRE DE PROJET	Coût Total	SUBVENTION	TAUX NOMBRE	TAUX SUBVENTION
ACCES EAU	145	1 401 169 670	1 318 188 611	12,37%	13,39%
ACCES EDUCATION	98	1 534 329 861	1 455 167 852	8,36%	14,78%
ACCES SANTE	166	2 288 024 229	2 168 980 038	14,16%	22,03%
LIEU DE COMMERCE	122	686 574 812	632 365 893	10,41%	6,42%
TOTAL AXES Services Sociaux de Base	531	5 910 098 572	5 574 702 394	45,48%	56,69%
TOTAL REALISATION AFDS	1 172	10 503 768 489	9 844 330 665		

Source : Etude d'impact du PFDS sur les axes du DSRP et des PLD et PIC

Le fond a donc consacré la plus grande partie de ses ressources à quatre des cinq secteurs stratégiques de l'accès aux services sociaux de base. Parmi ces quatre secteurs, celui de la santé enregistre le plus grand nombre de réalisations et un volume de subvention largement plus important que celui alloué à chacun des autres. Il faut également noter que les projets sur l'éducation, malgré un plus faible nombre de réalisations (8,36%), enregistrent le second taux de subvention le plus élevé (14,78%), après celui de la santé.

Le Programme de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP)

Du point de vue de l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base, le PLCP a touché les domaines suivants : Santé, Education, Hydraulique (accès à l'eau potable) et assainissement (construction de latrines), mais également l'allègement des travaux des femmes (installation de moulins à mil), également la construction et l'équipement de cases foyers ou centres polyvalents pour le bénéfice des femmes. Le nombre de réalisations se présente respectivement comme suit : 14 cases de santé, 14 cases des tous petits, 120 ouvrages de captage (puits et forages, équipés de pompe) et 60 mini réseaux d'adduction d'eau potable, 120 latrines de 16 cases foyers ou centre polyvalents féminins.

A ces réalisations physiques s'ajoute des formations, notamment du personnel de santé et des cases foyers et/ou centres polyvalents féminins. Egalement, un vaste programme d'alphabétisation a été déroulé dont la contribution à l'effort national est estimé à 5.1% (le projet a permis l'alphabétisation de 40 000 personnes dont 84% de femmes, alors que les réalisations à l'échelle national, pour la même période, se situe à 699 230 personnes). Par ailleurs, le projet a conduit des séances de sensibilisation pour favoriser l'éveil de conscience des populations sur divers thèmes centraux du développement humain, touchant ainsi 325010 individus dont 43% d'hommes et 57% de femmes. Enfin, les réalisations dans le l'amélioration de l'accès au services sociaux de base ont permis de soutenir l'organisation et la structuration des populations pour la gestion afin de favoriser les conditions institutionnelles nécessaires à la durabilité des bénéfices obtenus.

Le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP)

Le PAREP a réalisé des actions dans les domaines de la santé pour un montant de 67 214 986 FCFA, de l'éducation pour un coût 57 942 862 FCFA, de l'hydraulique pour 10 601 180 FCFA et de l'assainissement pour 20 095 312 FCFA. L'essentiel de ces réalisations ont concerné l'accès. Toutefois, on note des action portant sur l'amélioration de la qualité (clôture des écoles notamment et équipement des services de santé). Par ailleurs, dans le domaine du renforcement de capacité, le PAREP a accompagné les élus locaux pour à la fois augmenter leurs compétences et connaissances sur les textes et la mise en œuvre de processus de planification locale (élaboration de Plan Locaux de Développement – PLAD et de Plans de Développement de Quartiers – PDQ). Enfin, le projet a participé à la réduction de l'impact du VIH/SIDA, en scellant un partenariat avec le Secrétariat exécutif du CNLS.

Le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR)

Le Programme a couvert les secteurs de l'Education (141 projets), la Santé (140 projets), l'accès à l'eau potable (298 projets), Jeunesse Sport et Loisir (21 projets). La répartition des financements entre ces différents secteurs n'est pas spécifiée par l'évaluation du programme.

Par ailleurs, le PNIR a particulièrement contribuer à renforcer les processus de planification local, à travers l'amélioration des compétences des élus locaux et autres acteurs de base (7480 personnes formées sur les thèmes de : approches participatives, planification locale, la passation des marchés, la maîtrise d'ouvrage, l'administration et finance locale, la décentralisation, les finances et fiscalité locale etc.) et des capacités institutionnelles des différentes structures d'élus locaux (Conseils ruraux, ANCR) et de services techniques ou Institutions à compétences transférés (DCL, CNDLC, DGCPT). Dans ce cadre, le programme a équipé les organisations et institution, mais également, il a déroulé des formation à l'endroits des personnels et responsables. En outre, le programme a permis à 110 communautés rurales d'élaborer de manière participative des Plans Locaux de Développement (PLD). Enfin, le PNIR a appuyer la réforme de la fiscalité rurale, en soutenant la réalisation de plusieurs études (étude sur le fond d'équipement des collectivités locales, étude portant proposition de réforme pour l'amélioration des transferts budgétaire vers les collectivités locales ; étude sur la réforme de la fiscalité en milieu rural).

Le Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local (PSIDEL)

Sur le plan du renforcement de capacité et de l'accès aux services sociaux de base, le PSIDEL a particulièrement été déterminant dans l'évolution des différents secteurs concernés au sein des communautés rurales couvertes.

Les réalisations du PSIDEL ont été particulièrement importantes dans le renforcement des capacités et de l'accès aux services sociaux de base. Le montant global des investissements s'élève à 3 286 692 767 FCFA (trois milliards deux cent quatre vingt six millions six cent quatre vingt douze mille sept cent soixante sept francs). Les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique ont été particulièrement pourvus avec respectivement 907 796 557 FCFA pour 295 projets, 867 515 653 FCFA pour 295 projets et 806 961 648 FCFA pour 251 projets.

Le Programme d'appui aux Initiatives de Développement Local Urbain (PADELU)

Egalement mis en œuvre dans le cadre du 8^{ème} FED, le PADELU a contribué à renforcer les infrastructures au niveau de dix sept communes. Il n'a pas fait l'objet d'évaluation et ne dispose pas de documents récapitulants, à l'étape actuelle, l'ensemble de ses réalisations. Toutefois, une note de synthèse permet de relever les réalisations du Programme sur la période 2003-2005.

IV. Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables

4.1. Evolution des résultats sur la période 2003-2005

Au cours de la mise en œuvre du DSRP-I, le troisième axe qui consistait en l'amélioration des conditions des groupes vulnérables, n'a pas connu de résultats spectaculaires.

En effet, le système de protection sociale est trop étroit au Sénégal, comme dans tous les pays africains au sud du Sahara. Le diagnostic fait sur la protection sociale au Sénégal a montré l'existence de dispositifs formels de protection sociale basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques (la sécurité sociale (CSS, IPM, IPRES, FNR), les assurances privées, les mutuelles professionnelles complémentaires. Ces systèmes connaissent de sérieux problèmes de performance et des limites dans leurs capacités de réponses aux divers besoins de protection sociale et de gestion des risques.

Or, l'absence de systèmes de protection sociale et de systèmes de prévention et de gestion des risques efficace et élargie qui auraient permis d'éviter ce basculement quand interviennent ces chocs est l'un des principaux facteurs de maintien des pauvres dans un cercle vicieux et de création de nouveaux pauvres notamment pour les acteurs du secteur informel, constituant ainsi un frein à l'accumulation du capital et à l'investissement.

Bien que la croissance économique ait, dans les dernières années, réduit la pauvreté au Sénégal, ces gains ont été moindres pour les populations rurales représentant 6 millions sur une population totale de 10 millions d'habitants. L'économie rurale demeure essentiellement agraire et soixante cinq pour cent de la population rurale est au dessous du seuil de pauvreté. En dépit de la plus grande pauvreté dans les zones rurales, certains ménages ont trouvé des stratégies efficaces de croissance économique dans cet environnement.

Les populations rurales ont tendance à avoir moins recours aux services de santé que les habitants des villes. Malades, deux tiers des ménages ruraux s'adressent à des services de santé contre trois-quarts de résidents urbains, déclinant par niveau de pauvreté. Fait plus important, les résidents ruraux ont accès à des services de santé de qualité inférieure, s'adressent davantage aux guérisseurs traditionnels au lieu des centres de santé et aux hôpitaux publics et privés. Sur les résidents ruraux ayant dit avoir été malades, 40% n'ont pas suivi de traitement, le trouvant trop onéreux, mais cette perception de coût est inter-liée avec distance et qualité.

4.2. Contribution des Programmes et projets mis en œuvre sur la période 2003-2005

Le troisième axe du DSRP a également bénéficié de programmes et projets pour lesquels l'intervention sectorielle n'a pas été spécifique. En effet, ici ce sont les couches composantes des groupes spécifiques qui ont fait l'objet d'actions particulières. Les programmes et projets sont donc identifiés pour chacune de ces couches. Les actions spécifiques de lutte contre la pauvreté y ont contribué de façon significative.

Globalement, les actions mises en œuvre dans les deux premiers axes ont participé à la prise en charge de la protection des groupes vulnérables. Toutefois, les objectifs de ce point de vue n'ont pas été spécifiés. De fait, les réalisations n'ont pas fait l'objet de traitement particulier dans le cadre de l'évaluation et/ou du reportage des activités de ces programmes. Aussi, le DSRP avait-il programmé des actions ad hoc avec l'affectation de ressources complémentaires par catégorie de groupe spécifique. Ces actions sont mises œuvre pour réduire l'exclusion sociale des différents groupes sociaux (enfants, femmes, handicapés,

ainés). La clé de répartition par catégorie sociale et le taux d'exécution de ces projets figurent sur le tableau 4. Sur un montant total de 3,050 milliards de FCFA de ressources internes, 3,008 milliards sont exécutés soit un taux de 98,65%. Les projets destinés aux « enfants » et à l'« Habitat des groupes vulnérables » sont exécutés à plus de 100% soit respectivement 153,30% et 126,22%. En revanche, aucun projet destiné aux groupes des « personnes handicapées » et « aînés » n'a été pris en compte dans les ressources internes.

Tableau 5 : Exécution des projets selon le secteur AXE AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES GROUPES VULNERABLES

Secteur	Montant Total Mobilisé en millions Fcfa	Ressources internes en millions Fcfa	Exécution	
			montant en millions Fcfa	Taux d'exécution en %
Enfants	250	250	383,26	153,30
Femmes	6944	1100	479,51	43,59
Handicapés	0	0		
Aînés	0	0		
Habitats des groupes vulnérables	1700	1700	2 146	126,22
Total	8894	3050	3008,77	98,65

Source: DGF

🚩 Le Programme de Renforcement de la nutrition (PRN)

Le Programme de Nutrition, compte tenu de son centrage sur l'enfance constitue un bon exemple pour illustrer la contribution à la réalisation des objectifs du DSRP. Il a été particulièrement aligné aux indications stratégiques et a donné des résultats très intéressants.

En effet, le rapport d'achèvement donne des éléments précis sur l'évolution des indicateurs de performance.

- o Une baisse de 34% de la malnutrition selon l'indicateur Poids/Taille, dans les zones d'intervention et de 21% dans les zones témoins ;
- o Le taux de nourrissons allaités exclusivement au sein jusqu'à l'âge de six mois est passé de 30 à 58% dans les zones d'intervention, soit une augmentation de 93% ;
- o Le pourcentage de femmes qui effectuent les visites prénatales est passé de 52 à 67%, soit une augmentation de 29% ;
- o Le taux de gardiennes aptes à reconnaître au moins deux signes de danger chez les enfants est passé de 55 à 71%, soit une augmentation de 29%/

🚩 Le Projet du Fond de développement Social (PFDS)

Le niveau de contribution du PFDS à l'amélioration des conditions de vie des groupes spécifiques est lisible à travers deux aspects : le nombre de projets attribués aux couches vulnérables et la part de la subvention du PFDS accordé aux groupes spécifiques au regard des réalisations globales.

Tableau 6 : Nombre et coût des réalisations pour groupes spécifiques

TYPES	NOMBRE DE PROJET	Nombre de personnes concernées	Coût Total	SUBVENTION
HANDICAPES	13	5 806	134 030 114	125 461 741
JEUNES	34	90 890	221 416 700	204 227 894
FEMMES	202	17 240	814 171 156	736 824 108
TOTAL	249	113 936	1 169 617 970	1 066 513 743

Source : Etude d'impact sur les axes du DSRP et des PLD et PIC

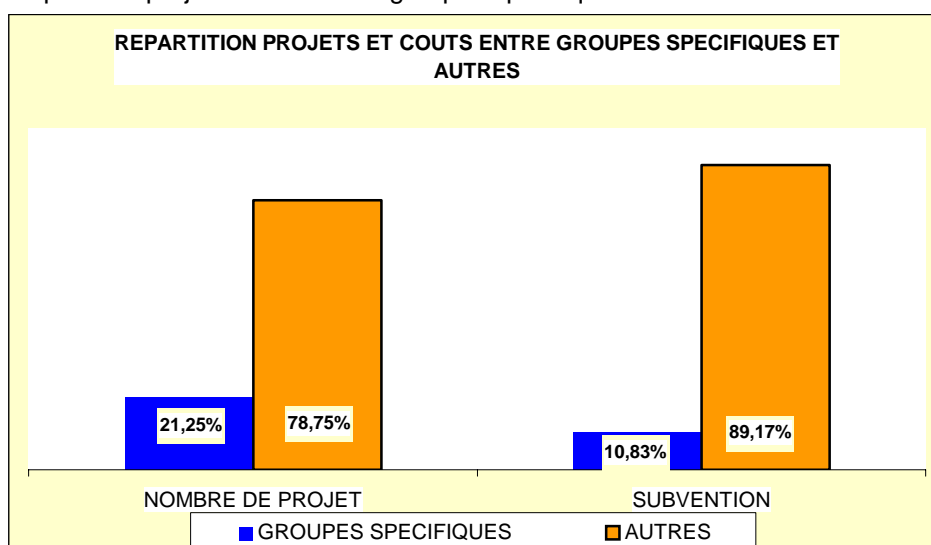
Globalement, 249 projets ont été subventionnés par le Fond pour favoriser un mieux-être des couches défavorisées. Ces projets ont coûté 1.169.617.970FCFA, pour un montant total de subvention de 1.066.513.743FCFA. Ce qui représente en valeur relative : 21,25% du nombre total des projets et 10,83% de la subvention. Ces projets ont concerné des domaines diverses : (i) la formation professionnelle, notamment pour les handicapés ; (ii) l'allègement des travaux, pour les femmes ; (iii) les activités d'épanouissement, pour les jeunes et (iv) les activités génératrices de revenus pour l'ensemble des trois couches sociales, avec cependant, une mention spéciale aux femmes et aux jeunes. En effet, ces deux derniers groupes ont bénéficié de l'essentiel des réalisations, dans la mise en place des moulins à mil (femmes), de maraîchage (surtout femmes mais également des jeunes) et d'embouche (femmes et jeunes).

A l'analyse des résultats du PFDS, on note que trois des quatre composantes des groupes spécifiques retenus par le DSRP (Femmes, Jeunes, Handicapés et Aînés) ont été concernées par les actions du PFDS, de manière très significative :

- (i) 21,25% du nombre de projets leurs sont consacrés
- (ii) 10,83% de la subvention en ont constitué l'allocation des ressources du PFDS

o **Part de la subvention du PFDS accordée aux groupes spécifiques**

Graphique 2: Répartition projets et coût entre groupes spécifiques et autres



Source : Etude d'impact sur les axes du DSRP et sur les PLD et PIC

Il faut ajouter à ces réalisations le fait que, les femmes, les jeunes et dans une moindre mesure les handicapés font partie intégrante des bénéficiaires de l'ensemble des autres projets.

Egalement, il convient de souligner que ces couches sociales sont présentes au sein des instances de mise en œuvre et de gestion des projets (CGMP/SP, CTMO et CASF).

Compte tenu de ce qui précède, les actions du PFDS auront fortement impacté sur l'amélioration des conditions de vie des groupes spécifiques à travers :

- 1 une réduction significative de leur exclusion ou marginalisation, notamment des instances de décision et de gestion ;
- 2 un renforcement effectif de leurs capacités, et
- 3 une dotation de mécanismes et outils pour la création de ressources substantielles.

Le Programme de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP)

Du point de vue de l'amélioration des conditions de vie des groupes spécifiques, les réalisations du PLCP ont touché pour l'essentiel les femmes. Les autres couches ne ressortent pas de façons visibles. En ce qui concerne les femmes, les réalisations ont porté sur la construction et l'équipement de cases foyers et/ou centres polyvalents, l'allégement des travaux (installations de moulins à mil) ainsi que l'alphabétisation et la sensibilisation (pour lesquels, elles ont représenté de respectivement 84% et 57% du nombre de personnes touchées).

Le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP)

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérable, le PAREP a mis l'accent tout comme le PLCP sur l'appui aux femmes. Ces dernières représentent une proportion importante des bénéficiaires des différentes actions de créations de richesses et d'accès aux services sociaux de base. Sous un autre rapport, le PAREP a particulièrement favorisé la réalisation d'études sur l'OMD 3 relatif à l'équité et l'égalité de genre (financement d'une étude et atelier de partage à Saly).

Le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR)

La contribution du PNIR de ce point de vue n'est pas spécifiée dans le rapport d'évaluation. Toutefois, il faut noter que le programme a soutenu des initiatives dans des secteurs où interviennent particulièrement les femmes et les jeunes (maraîchage et embouche).

V. Suivi de la mise en œuvre du DSRP

Le suivi de la mise en œuvre du DSRP de la première génération s'est effectué au cours de la période 2003-2005 dans un processus participatif au cours duquel des rapports d'avancement ont été produits (2003 et 2004), avec l'ensemble des acteurs afin de rendre efficaces l'ensemble des actions entreprises. Au cours de l'élaboration du DSRP-I, un axe a été consacré au suivi des trois autres axes de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Il est surtout question de suivre et d'apprécier le niveau de prise en compte des principes directeurs déclinés (Proximité, Faire-faire, Transparence, Participation, Equité, Célérité, Complémentarité et Synergie).

Au même titre que l'absorption des ressources et le suivi-évaluation des actions programmées, la participation effective des acteurs concernés ou intéressés par la mise en œuvre du DSRP constitue une préoccupation majeure, certainement la plus déterminante des sept (7) principes directeurs définis dans ce cadre. Elle a permis, en effet, non seulement l'implication réelle de l'ensemble des catégories d'acteurs intervenant dans le domaine du développement économique et social au Sénégal (Gouvernement central, administrations régionales, collectivités locales, secteur privé, société civile, partenaires au développement, ...) à toutes les étapes du processus (formulation, opérationnalisation, mise en œuvre, évaluation et réajustement) mais également une bonne appropriation de la Stratégie nationale de Réduction de la Pauvreté.

Tous ces principes ont permis de suivre notamment la stratégie de financement des axes stratégiques et la mise en place d'une liste d'indicateurs établie avec les partenaires au développement (liste communément appelée « liste restreinte des indicateurs du DSRP » qui permette de suivre les évolutions dans les domaines clés du DSRP.

Dans ce chapitre, seront d'abord évalués les performances atteintes dans le cadre du suivi des indicateurs, et du financement de la stratégie. Ensuite, il s'agira de faire l'état des lieux de la planification stratégique avant de voir dans quelle mesure les projets et programmes ont contribué à la mise en œuvre. Enfin, l'évaluation de la coordination de la participation des acteurs et la mobilisation des ressources constitueront les derniers éléments de cette partie.

5.2. Suivi de la stratégie

5.2.1. Stratégie de financement

De bonnes performances ont été réalisées dans le domaine macroéconomique. Afin de consolider ces acquis et se donner les moyens d'atteindre l'objectif de réduction de moitié de l'incidence de la pauvreté à l'horizon 2015, le Gouvernement a mis l'accent sur une stratégie de croissance forte et soutenue par une diversification de la production agricole pour créer des opportunités d'exportation. Au-delà des principes d'orthodoxie financière, c'est l'orientation sectorielle des dépenses publiques notamment les parts relatives des secteurs sociaux (éducation, santé) et des infrastructures qui permettent d'apprécier leur pertinence par rapport aux objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté. L'évolution de la part relative des secteurs sociaux (éducation et santé) dans les dépenses publiques indique clairement que ces secteurs constituent une priorité pour les autorités sénégalaises.

Le Sénégal a été noté en 2000 par l'agence internationale de notation Standard & Poor's. Il faut préciser que le classement B+/B obtenu par le Sénégal en 2004 est le même que celui

du Brésil et de la Turquie en la matière et devrait constituer un facteur important pour l'attrait des investisseurs et le placement éventuel de bons de Trésor.

Admis à l'Initiative PPTE le 22 juin 2000, le Sénégal bénéficiera au titre de l'allègement de la dette de 488 millions de dollars en valeur actualisée nette, soit 800 millions de dollars courants sur une période de 10 ans. L'utilisation de ces ressources a fait l'objet d'une loi de finances rectificative d'un montant de 23,4 milliards de FCFA pour l'année 2001 et de 42,4 milliards de FCFA pour 2003. Ces ressources sont réservées en priorité aux dépenses d'investissement à caractère social. Dans la LFR 2003, les ressources tirées de l'initiative PPTE complétées par les ressources additionnelles en trésorerie et l'aide budgétaire de certains partenaires financiers ont permis de financer, entre autres, des projets et actions contribuant à réduire la pauvreté. La répartition de l'enveloppe des ressources tirées de l'initiative PPTE a été faite à raison de 80% au monde rural.

La bonne gouvernance est appréciée à travers l'examen des comptes de gestion de l'Etat, des régions et des établissements publics par la Cour des comptes. Si l'on considère les comptes de l'Etat, des régions et des établissements publics, le pourcentage de documents reçus a évolué très lentement au cours de la mise en œuvre du DSRP. En 2004 par exemple, ce pourcentage s'élève à 14,1%. En revanche, 25% des comptes de gestion de l'Etat ont été transmis à la cour des comptes en 2003 et 50% en 2004.

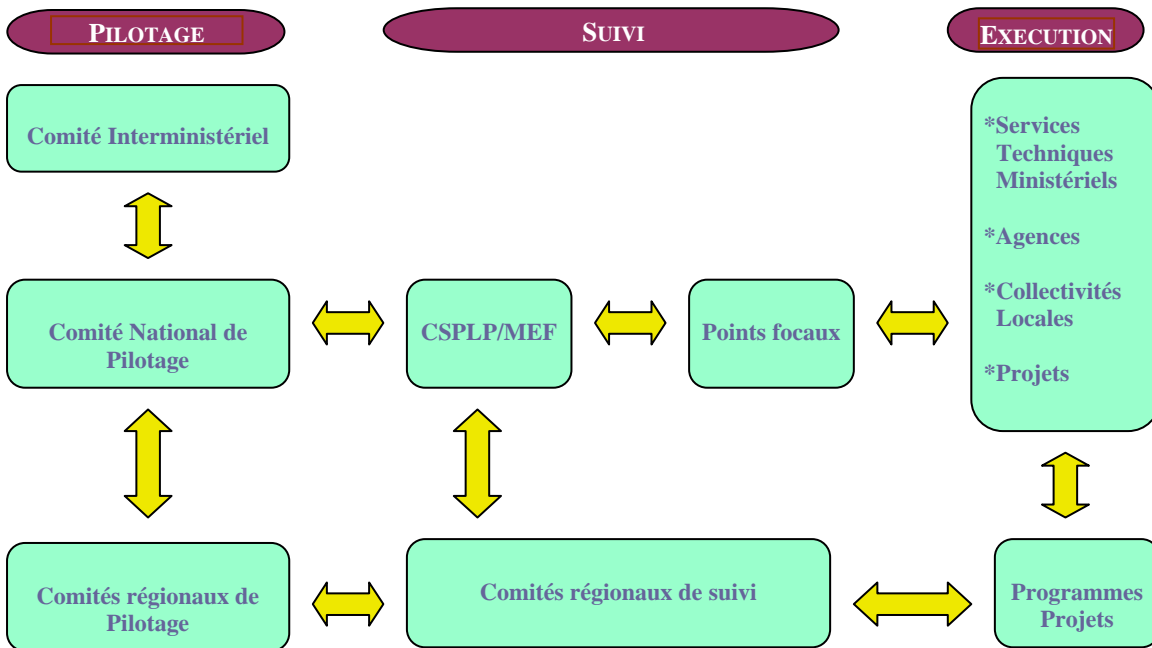
Le Gouvernement a procédé, avec l'appui des bailleurs de fonds (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, Union européenne, coopération française, etc.), à un diagnostic complet des procédures budgétaires et de passation des marchés (CFAA, CPAR) et définit un plan d'actions. La mise en œuvre des mesures de ce plan d'actions et l'amélioration de la préparation et de la programmation des projets par la mise en place d'un fonds d'étude des projets pour recenser les idées de projet initiées par les départements ministériels et assurer une amélioration de la capacité d'absorption des ressources extérieures.

5.2.2. Evaluation de la planification stratégique

La mise en œuvre du DSRP est portée par un dispositif institutionnel dont l'installation effective aux niveaux central et régional en 2003, avait pour objectif de garantir en 2004 (année effective de démarrage de l'exécution de la Stratégie), l'implication de l'ensemble des acteurs à cette étape importante du processus et de favoriser l'efficacité dans la réalisation des actions programmées sur la période.

Aujourd'hui, le dispositif de pilotage du DSRP depuis son adoption par le Gouvernement est fonctionnel. Sur la période 2003-2005, le comité national s'est réuni chaque année pour adopter les rapports d'avancements. En 2006, le conseil interministériel a adopté et entériné les grands changements opérés au cours de la révision du DSRP. Au niveau du suivi, la CSPLP/MEF assure le secrétariat national au niveau stratégique et fait le lien entre les points focaux ministériels, les comités régionaux de suivi. Quant à l'exécution de la stratégie, elle est assurée par les services techniques des ministères (Education, santé, justice, Collectivités locales, etc.), les Programmes et projets des actions prioritaires du DSRP.

Schéma du dispositif institutionnel



Des contraintes ont été certes constatées par rapport à certains aspects institutionnels, mais globalement, le dispositif a suffisamment bien fonctionné du fait essentiellement de la mise en œuvre des principes directeurs qui guidait tous les acteurs.

5.4. Contribution des PP mis en œuvre sur la période 2003-2005

Les besoins liés à la mise à jour des indicateurs devraient inciter les partenaires que sont l'ANSD, les Projets et programmes, le MEF et la Cellule de Suivi Opérationnel, à garantir les flux de données entrant dans le calcul des indicateurs en veillant entre autre au respect des périodes de collecte. Sur la période 2003-2005, les structures productrices d'information de base en dehors de l'ANSD (UNICEF, AATR, les autres Départements Ministériels...) ont largement contribué à garantir la fourniture de données de base selon des périodicités qui pourraient être arrêtées d'un commun accord.

La CSPLP/MEF a mis à la disposition des acteurs, un outil de présentation des indicateurs au niveau régional avec une désagrégation aussi poussée que ne le permettent les données d'enquêtes. Cet outil devra à terme intégrer le Portail et le site web du Ministère.

Pour le suivi régulier des indicateurs de ce système, la CSPLP a entrepris un certain nombre d'études aux fins d'avoir une maîtrise de la production de données primaires. C'est à cet égard que la collecte des données de l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée a été réalisée. Ceci rentre dans le cadre de la collecte de données disponibles.

En somme, depuis la mise œuvre du DSRP, des réformes considérables ont été réalisées. Ainsi, sur le plan du suivi, la mise en place d'une liste d'indicateurs pour le suivi des grandeurs macro-economico-sociales permet aujourd'hui de faire l'état des lieux des performances réalisées et éventuellement du gap par rapport à la cible fixée par le Gouvernement. Au niveau budgétaire, les réformes issues des plans CFAA-CPAR ont conduit à la réalisation du CDMT (2006-2008) et à la mise en place des CDSMT des ministères dépensiers (éducation, santé, environnement et justice). La liste des réformes

pour le renforcement du dispositif de mise en œuvre du DSRP n'est pas exhaustive, mais l'on pourrait y ajouter la mise en place d'un canal d'harmonisation et d'alignement des partenaires techniques et financier du Sénégal sur le DSRP et les autres composantes du processus de développement.

Conclusion et Recommandations

En 2002, le Sénégal a formulé son DSRP afin de réduire de moitié l'incidence de la pauvreté d'ici à 2015. Ce document comportait quatre axes stratégiques : (i) Création de richesses ; (ii) Accès aux services sociaux de base ; (iii) Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et (iv) suivi-évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Ce présent rapport a retracé les performances enregistrées depuis la mise en œuvre des différents axes sur la période 2003-2005, soit les trois années précédant la révision du DSRP en 2006. Il est à noter également que le processus de la mise en œuvre du DSRP est dynamique et que l'évaluation est souvent allée au delà des trois années indiquées.

Ainsi, le diagnostic de la pauvreté a été fait à travers l'analyse de l'ESPS sur une méthodologie de la pauvreté monétaire axée sur celle de l'ESAM-II. Il vient de remarquer que l'incidence de la pauvreté au niveau national a connu une baisse spectaculaire en 2005. De plus, le profil de la pauvreté élaboré sur l'ESPS montre qu'il s'est nettement amélioré en 2005 par rapport à 2002. Les différents indicateurs calculés témoignent de ces performances enregistrées entre 2002 et 2005. Bien que des investissements conséquents ont été réalisés dans le capital humain de manière générale avec une attention particulière de l'allocation de 50% du budget de fonctionnement aux secteurs sociaux (éducation, santé). Même si tous les effets attendus ne sont pas encore constatés, les investissements dans les services sociaux de base ont permis d'améliorer sensiblement les indicateurs sociaux tendant ainsi vers l'atteinte des OMD. De ce point de vue, les réalisations des politiques sectorielles de santé et d'éducation mis en exergue plus haut sont explicites.

En outre, on note que les programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté ont eu un apport déterminant, particulièrement dans le complément apporté dans les zones les plus reculées où la prévalence de la pauvreté s'était révélée la plus importante.

Enfin, le PSAOP a contribué à asseoir les bases nécessaires à un développement soutenu du secteur agricole.

Cependant, les impacts sur la réduction de la pauvreté ont été atténués, du fait de chocs comme les catastrophes vécues par les populations ces dernières années : pluies hors saisons, sécheresse, inondations, naufrage du bateau « le Joola », invasions acridiennes, etc.

Par ailleurs, la mise en œuvre du DSRP sur la période 2003-2005 a révélé quelques insuffisances malgré les gros efforts entrepris dans le cadre du respect des principes directeurs. Ainsi, en dépit de la place qui leur est accordée par l'Etat, le secteur privé dont le rôle est primordial pour l'amélioration de la productivité, n'a été que faiblement représenté. C'est pourquoi l'élaboration du DSRP-II fait de l'axe « création de richesse » une stratégie à part entière : la Stratégie de croissance accélérée (SCA). Avec la mise en œuvre du DSRP de seconde génération, il conviendra d'augmenter le nombre d'acteurs représentant les entreprises privées dans les organes de pilotage du DSRP, pour mieux cerner les contours de la SCA. Cette mesure devra être accompagnée par la création d'un Comité sectoriel de Lutte contre la Pauvreté au sein de chaque ministère technique impliqué dans le DSRP.

Dans le sens de l'organisation et du fonctionnement du comité de pilotage, il faudrait envisager des réunions semestrielles pour les rencontres du Conseil interministériel. Quant aux réunions des Comités de pilotage du DSRP aux niveaux national, sectoriel et régional, il faudra en doubler la périodicité. De même, pour remédier aux difficultés rencontrées par les POS et POR, il serait opportun d'en faire une cohérence méthodologique avec le PTIP et le BCI et les intégrer dans les CDMT afin de consolider le PAP.

Concernant les représentations sectorielles et régionales, il faut renforcer les capacités techniques des Points focaux sectoriels en matière de gestion de programmes et projets de développement et renforcer les relations fonctionnelles entre les Comités régionaux de Suivi et la CSPLP/MEF.

Pour atteindre l'objectif de croissance accélérée et émerger, le Sénégal devrait assurer la promotion de la concurrence et améliorer la compétitivité des entreprises. Le Gouvernement accompagnera ou facilitera l'accès des entreprises au financement.

Pour une planification cohérente au niveau stratégique, il conviendrait d'harmoniser les définitions, méthodologies et procédures d'élaboration des instruments et outils de gestion du DSRP pour l'ensemble des Ministères Techniques et des régions et de mettre en place un dispositif d'appui direct aux organisations de la société civile et au secteur privé impliquées dans la mise en œuvre du DSRP. De sorte que tous les acteurs se mettent autour de la mobilisation des ressources affectées à la lutte contre la pauvreté tout en mettant en place des mécanismes d'arbitrage budgétaire destinant les ressources inscrites dans les LFR au financement des actions du PAP. Pour une transparence de la SRP, il faudrait mettre en place un mécanisme complet pour la programmation, le contrôle et le suivi de l'utilisation des ressources de l'Initiative PPTE, à travers les CDMT et élaborer des budgets par objectif. Il faut également harmoniser la nomenclature budgétaire de l'Etat et celle des collectivités locales pour une meilleure identification des rubriques budgétaires entrant dans la lutte contre la pauvreté.

Pour les perspectives de l'amélioration de la mise en œuvre de la SRP et de ces précédents constats et surtout accélérer la réduction de l'incidence de la pauvreté, le Gouvernement a tenu en 2006 à réviser sa stratégie tout en la mettant en rapport avec les OMD et les autres politiques nationales. A cet effet, la révision du DSRP a été marquée par les évolutions suivantes :

- (1) **au niveau de la démarche participative**, il a été mis en place des commissions de travail autour des catégories d'acteurs que sont (i) les acteurs étatiques, (ii) les organisations de la société civile, (iii) les collectivités locales, (iv) le secteur privé et (v) les partenaires au développement. Chaque catégorie s'est organisée de manière autonome pour produire sa contribution, d'abord sur le rapport d'avancement, ensuite sur la réactualisation du diagnostic et enfin sur la révision des objectifs et de la matrice des mesures. Toutes les commissions ont transmis leur contribution et ont eu à croiser leurs points de vue au cours de travaux d'inter commissions.
- (2) **en ce qui concerne les données d'enquêtes**, le processus de révision a pu tirer profit des résultats définitifs de l'ESAM II, ainsi que de l'enquête EDS IV, l'enquête 123, l'étude sur la « Gestion des risques en milieu rural au Sénégal, les revues des programmes dans les secteurs de l'éducation et de la santé, les données de suivi dans les secteurs qui permettent donc une analyse plus fine des déterminants de la pauvreté. Par ailleurs diverses études produites avec l'appui des partenaires notamment dans le domaine de la revue des dépenses publiques, les travaux thématiques sur les OMD, et l'analyse des secteurs ont permis d'enrichir les analyses et la définition des stratégies.
- (3) **en ce qui concerne les nouvelles stratégies**, le processus a aussi tiré profit de la réactualisation des programmes sectoriels et de la formulation de nouvelles politiques sectorielles dans presque tous les secteurs avec une meilleure articulation avec le DSRP.
- (4) **au niveau des orientations**, les résultats du rapport d'avancement de 2004 ont été traduits en recommandations sur lesquelles les différentes commissions se sont

prononcées pour fixer les orientations du DSRPII. Elles concernent l'horizon temporel, la prise en compte des stratégies sectorielles élaborées depuis le premier DSRP, les priorités qui ont émergé au cours de ces dernières années, etc.

- (5) **en ce qui concerne l'horizon**, un consensus s'est dégagé pour porter l'horizon du DSRP à cinq ans (2006-2010) et s'inscrire de manière plus explicite dans une vision à long terme (2015), articulée entre autres, autour des OMD.
- (6) **en ce qui concerne les axes de la stratégie** : les différentes contributions des commissions ont permis de retenir les axes suivants : (i) **Création de richesses et croissance pro pauvre** : (i) tous les secteurs prioritaires précédemment identifiés dans le DSRP1 sont maintenus mais à cela s'ajoute la SCA qui occupera une place centrale, (ii) les nouvelles priorités relatives aux infrastructures de transport et à l'énergie comme politiques transversales et multisectorielles pour booster la croissance occupent une place plus visible ; (ii) **Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base**: cet axe est maintenu avec les mêmes secteurs et priorités mais avec un accent particulier sur les besoins d'accélérer les résultats pour avoir les impacts recherchés en vue d'atteindre les OMD dans les secteurs sociaux ; (iii) **Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes** : remplace l'axe «amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables » qu'il intègre dans une perspective plus globale. L'axe prend en compte les nouvelles priorités de l'Etat et des populations en matière de gestion des risques et catastrophes auxquels elles ont été confrontées ces dernières années (nauffrage du bateau « le Joola », inondations, invasions acridiennes, pluies hors saisons etc.) ; et (iv) **Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif** : ce quatrième axe prend en compte les évolutions notées depuis 2002, avec la mise en place du PNBG, le plan d'action CFAA /CPAR, entre autres.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste restreinte des indicateurs DSRP

DOMAINES	INDICATEURS	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Objectifs 2005	
SECTEUR REEL	1. Taux de croissance du PIB réel/habitant	0,40%	2,10%	-1,30%	4,10%	3,60%	2,30%	4,10%	
	2. Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement) / PIB (courant)	-1,70%	-4,30%	-1,90%	-3,50%	-4,80%	-4,60%	<3%	
	3. Solde extérieur courant hors transfert/PIB	-7,30%	-6,30%	-8,00%	-8,60%	-8,50%	-8,40%	-6.4%	
	4. Taux de chômage (15 ans et +)	ND	16%	ND	ND	16%	16%	15,00%	
	5. Taux d'investissement	20,90%	19,20%	16,70%	20,70%	22,40%	23,30%	24%	
PAUVRETE MONETAIRE	32. Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	Urbain	ND	45.7%	ND	ND	ND	40%	38%
		Rural	ND	65.2%	ND	ND	ND	62,20%	56%
		National	ND	57.1%	57.8%	55.8%	54.0%	52.5%	50.4%
ROUTES	6. % de villages ayant accès à une route (bitumée ou latéritique) à moins de 5kms	Bitumée	28.31%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
		Latéritique	30.72%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
		Ensemble	47.71%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	7.1 % du réseau routier en terre classé en bon et moyen état		14%	18%	19%	25%	30%	35%	
	7.2. % du réseau routier revêtu classé en bon et moyen état	40%	57%	59%	66%	72%	58%	65%	
ENERGIE	30. Taux d'électrification des ménages ruraux	8%	ND	ND	12.5%	ND	15%	15%	
SECTEUR AGRICOLE	33. Part de l'agriculture dans le PIB	9.9%	9.7%	6.4%	8.1%	8.5%	8.6%	8.7%	
	34. Part du Budget d'Investissement sur ressources intérieures consacrée au secteur agricole	13.21%	9.98%	9.74%	8.48%	8.18%	>10%	>12%	

DOMAINES	INDICATEURS	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Objectifs 2005	
ENVIRONNEMENT	8. Ratio de couverture végétale (reboisement)	ND	ND	1,9	1,83	8,97%	12,79	>ratio 2005	
	9. Contrôle de l'impact des activités économiques sur l'environnement	ND	ND	ND	ND	30%	56%	>ratio 2005	
EAU ASSAINISSEMENT ET	10. Taux d'accès à l'eau potable	Milieu urbain	78%	ND	ND	ND	90%	85%	86%
		Milieu rural	56%	ND	ND	ND	64%	61%	63%
	11.a Taux d'accès des ménages ruraux à un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées					17%	17%	20%	
	11.b % de la population urbaine ayant accès à l'assainissement	56%	ND	ND	ND	56,70%	59%	61%	
SANTÉ	19. Taux de couverture vaccinale DTC3 chez les enfants de 0 à 11 mois	41%	56%	72%	70%	78%	80%	80%	
	20. Taux de consultation primaire curative	24%	28%	33%	46%	50%	52%	54%	
	21. Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé	38%	40%	54%	ND	52%	62%	65%	
	22. Taux de prévalence du VIH (SIDA) dans la population générale	1.0%	1.1%	1.2%	1.5%	0,7	< 3%	< 3%	
	24. Part du budget de la santé (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette	5.53%	6.78%	7.96%	7.70%	7.82%	9.7%	8%	
NUTRITION	23. Taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (ratio poids/age) chez les enfants de 0 à 36 mois	21.0%	19.1%	ND	ND	19%	17%	15%	
EDUCATION	25. Taux brut de scolarisation élémentaire	National	68,30%	69,40%	71.6%	75,80%	79,90%	82,50%	85,50%
		Fille	63%	64,80%	67,60%	72,30%	77,30%	80,60%	>80%
		Garçon	73,50%	73,90%	75,50%	79,30%	82,40%	84,40%	>85%
	26. Taux d'admission au CI	National	81,70%	74,50%	78,10%	85,10%	90,50%	91,50%	95,00%
		Fille	77,40%	72,50%	77,10%	81,00%	91,90%	94,70%	
		Garçon	86,30%	76,50%	79,00%	89,50%	89,10%	88,60%	
	27. Taux d'achèvement pour l'élémentaire	National	36,30%	45,00%	45,60%	45,60%	48,70%	53,90%	58,30%
		Fille	31,60%	39,30%	39,70%	43,90%	42,90%	47,50%	57,00%
		Garçon	40,60%	50,50%	51,30%	47,10%	54,10%	60,10%	59,50%
	28. Part du budget de l'éducation et de la formation (fonctionnement + investissement) dans le budget de l'Etat hors dette	13.50%	11.82%	14.95%	16.38%	18.11%	25.6%	25,00%	
INFRASTRUCTURES VILLAGEOISES	29. Indice synthétique d'accès aux services sociaux de base en milieu rural.	271 / 500	ND	ND		ND	0.6	0,6	
ENFANTS	31. Proportion d'enfants 6-14 ans qui travaillent	National	36.7%	ND	ND	ND	ND	<30%	<30%
		Garçons	ND	ND	ND	ND	ND	<30%	<30%
		Filles	ND	ND	ND	ND	ND	<30%	<30%

DOMAINES	INDICATEURS		2000	2001	2002	2003	2004	2005	Objectifs 2005
DECENTRALISATION	12. Montant du FECL et du FDD (en Milliards de FCFA)	Montant du FDD	6,6	7,3	8,1	9,1	10,1	12,7	>12
		Montant du FECL	3,5	3,8	4	6	4	6	>6
	13. Part relative des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales (FDD + FECL) en pourcentage du budget de l'Etat hors dette			1,80%	2,20%	2,20%	1,90%	1,95%	>2%
	14. Ratio des transferts de l'Etat aux collectivités locales sur ressources totales des collectivités locales		26,80%	28,20%	26,10%	26,80%	20%	23%	>30%
	15. Nombre d'actes transmis par les collectivités locales		3915	3390	5982	6688	2795		
BONNE GOUVERNANCE	16. Délais/Date de mise à disposition effective des fonds au titre de la décentralisation (FDD et FECL) aux collectivités locales		ND	<9mois	<9mois	<6mois	<6mois	<4mois	<3mois
	17. Taux de marchés passés conformément au code des marchés publics.***** (pourcentage de marchés passés en entente directe)		ND	ND	ND	ND	ND	(*)	<20%
	18. Nombre de comptes de gestion reçus par la Cour des comptes / Nombre de comptes de gestion à recevoir (comptes de l'Etat, comptes régionaux, comptes des Etablissements publics)		3,40%	4,20%	9,20%	14,00%	15,50%	8,00%	20,00%

Source : CSPLP/MEF, DRSP1

🚧 Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local (PSIDEL)

Annexe 2 : Répartition des réalisations par département et par domaine

Secteur	Dpt Bignona		Dpt Kolda		Dpt Sédhiou		Dpt Podor		Dpt Kaffrine			Dpt Kébémér		Total	
	Op.	Montant	Op.	Montant	Op.	Montant	Op.	Montant	Op.	Montant	Op.	Montant	Op.	Montant	
Marchand	3	8 892 655	0	0	14	53 897 329	1	3 500 000	1	27 537 773	6	49 773 384	25	143 601 141	
Agriculture- Elevage	14	41 466 157	22	48 142 056	45	119 824 519	62	194 200 381	32	88 034 656	31	94 080 194	206	585 747 964	
Total	17	50 358 812	22	48 142 056	59	173 721 848	63	197 700 381	33	115 572 429	37	143 853 578	231	729 349 105	

Source : Rapport d'achèvement du PSIDEL

Annexe 3 : Répartition des réalisations du PSIDEL par département et par domaines

Secteur	Dpt Bignona		Dpt Kolda		Dpt Sédhiou		Dpt Podor		Dpt Kaffrine			Dpt Kébémér		Total	
	Op.	Montant	Op.	Montant	Op.	Montant	Op.	Montant	Op.	Montant	Op.	Montant	Op.	Montant	
Voirie-Pistes	8	29 724 955	10	43 037 556	5	37 446 234	0	0	0	0	0	0	23	110 208 745	
Hydraulique	7	15 349 177	57	118 415 687	105	201 462 361	39	107 328 935	4	26 270 850	49	338 154 638	261	806 981 648	
Education	34	177 685 891	28	68 806 157	127	308 470 276	54	171 033 311	32	99 692 179	20	82 108 783	295	907 796 597	
Santé	23	132 331 798	40	160 621 856	106	200 188 209	58	155 582 174	60	181 447 618	8	37 343 998	295	867 515 653	
Socio-Culturel et Sportif	3	18 956 918	4	24 887 973	39	49 670 368	12	33 315 088	20	66 055 452	6	22 445 950	84	215 331 749	
Administratif	0	0	0	0	14	24 056 691	1	1 980 665	1	4 324 995	0	0	16	30 362 351	
Environnement	2	6 937 460	1	2 030 000	4	4 696 643	3	4 884 540	4	7 728 978	0	0	14	26 277 621	
Formation	0	0	16	18 375 327	47	88 653 555	8	19 122 932	0	0	1	13 714 194	72	139 866 008	
Appui Institutionnel	10	49 881 395	11	47 426 500	12	58 888 500	5	26 156 000	0	0	0	0	38	182 352 395	
Total	87	430 867 594	167	483 601 056	459	973 532 837	180	519 403 645	121	385 520 072	84	493 767 563	1 098	3 286 692 767	